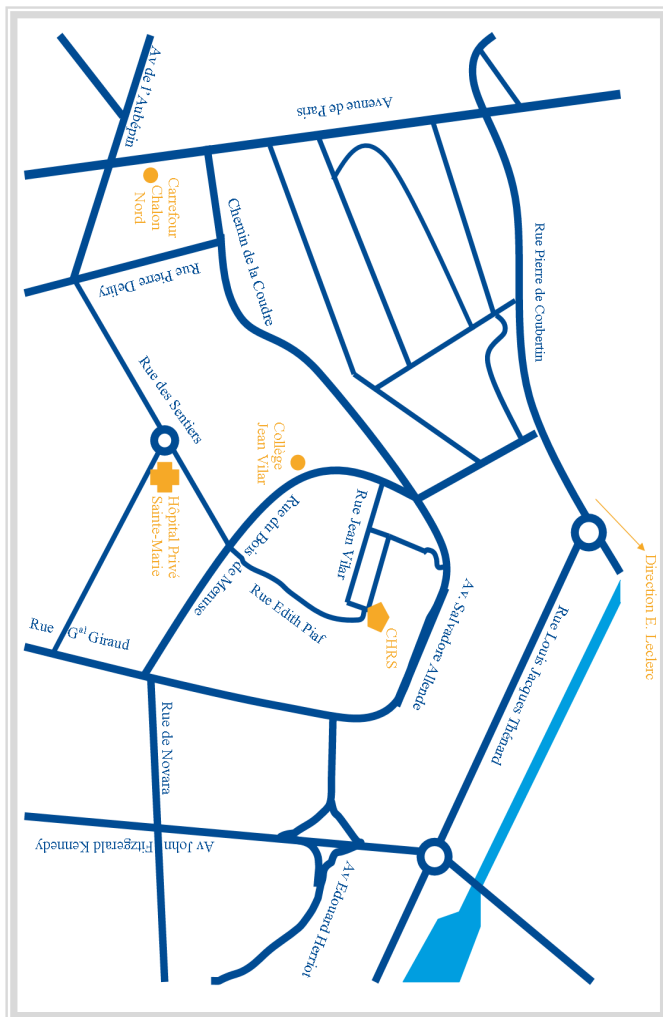


Plan d'accès



Horaires

Lundi - Vendredi
9h – 12h / 13h - 16h

Pour une demande
d'hébergement,
contacter le 115.



Pour une
société inclusive

CHRS

Centre d'Hébergement
et de
Réinsertion Sociale

CHALON

L'ECLUSE

7 rue Edith Piaf
71100 Chalon Sur Saône
Tél : 03 85 43 86 02

E-mail : chrs.lecluse@pep71.org



PEP 71 - Siège social
265 rue de Crissey 71530 Virey le Grand -
www.pep71.org

Missions

Le CHRS a vocation à héberger à leur demande, en vue de leur insertion ou réinsertion sociale et/ou professionnelle, des femmes majeures avec enfant(s), rencontrant un ensemble de difficultés pour des raisons psychologiques, familiales, sociales, financières et/ ou de violence. Les personnes accueillies acceptent un accompagnement global et une aide à la compréhension de leurs problèmes.

Principe de base

L'entrée au CHRS ECLUSE doit faire l'objet d'une demande au Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO : 115) qui traite simultanément les demandes départementales d'hébergement d'urgence et d'insertion.

L'établissement a une capacité de 9 familles, soit 31 personnes. Elles sont hébergées dans des appartements individuels, meublés et équipés.

La prise en charge d'une famille au sein du CHRS ECLUSE PEP 71 se construit à partir des valeurs de solidarité et de laïcité. Ainsi, les personnes seront accueillies sans distinction d'aucune sorte, et auront la garantie du respect de leurs droits.

Fonctionnement

Admission

Après une évaluation et une orientation validée par le SIAO, l'admission se fait en plusieurs étapes pour laisser un temps de réflexion à la future résidente. Cette période permet l'échange avec la personne sur ses attentes et ses besoins.

Accueil

L'accueil est effectué avec la bienveillance nécessaire à la précarité des situations des personnes reçues. A son arrivée, la personne reçoit le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement, et établit l'état des lieux de l'appartement avec un membre de l'équipe socio-éducative. Ensuite, un temps est dédié à la famille pour l'aider à s'installer, répondre à ses questions et la rassurer. Après quelques jours passés dans l'établissement, la personne construit, avec un référent et le chef de service son contrat de séjour d'une durée de 6 mois renouvelables.

Accompagnement

L'hébergement au CHRS est associé à un accompagnement co-construit avec chaque personne. Un projet individualisé est élaboré et s'appuie sur les observations de l'équipe socio-éducative et les souhaits de la résidente. Il précise les objectifs et les moyens à mettre en place. L'accompagnement global de la résidente s'articule autour d'interventions spécifiques développées par les membres de l'équipe (la santé, l'insertion, le logement, la parentalité...). Elles prennent sens de part leur complémentarité et sont définies dans un projet individuel suivi par un référent. Le projet est réactualisé tous les 6 mois.

Départ

L'accueil en CHRS est une solution de transition. Le départ de chaque personne est préparé en amont. A sa demande, le CHRS poursuit l'accompagnement de la personne dans le cadre d'un service de suite avec une durée maximum de trois mois.

Equipe pluridisciplinaire

L'équipe est constituée :

- d'un directeur
- d'une chef de service
- d'une secrétaire
- d'une comptable
- d'éducatrices spécialisées
- d'assistantes de service social
- d'une psychologue

Financement

La participation financière mensuelle correspond à 10% de vos ressources (arrêté préfectoral).

Les factures d'eau, d'électricité, le loyer et les charges sont réglés par l'établissement qui est locataire du logement.

Une caution de 300 euros est demandée. Elle sera restituée en fin de séjour, déduction faite, le cas échéant, des réparations de dégradations.